

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION
DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DELEGATION REGIONALE DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT NYONG

Tél. :242079230

N° **028** /CRMOPGES/MINEPDED/DDHN

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT, PROTECTION OF
NATURE AND SUSTAINABLE DEVELOPEMENT

EAST REGIONAL DELEGATION

UPPER NYONG DIVISIONAL DELEGATION

Abong-Mbang le **18 MAI 2021**



CERTIFICATION DE L'EFFECTIVITE DE MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le Délégué Départemental de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Haut Nyong Soussigné,

- Vu l'Arrêté n°0004/MINFOF du 07 février 2013 fixant les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT ;
- Vu l'Arrêté n°0010/MINEP du 03 avril portant organisation et fonctionnement des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- Vu la Décision n°00131/D/MINEPDED/CAB du 26 août 2016 fixant les modalités de délivrance des attestations de respect des obligations environnementales dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT ;
- Vu la Décision n°159/D/MINEPDED/SG/DPDD du 13 juillet 2018 portant constatation du Comité Départemental de Suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans le Haut Nyong ;

Considérant le rapport de la mise en œuvre du PGES du second semestre 2020 soumis par la société PALLISCO ;

Considérant le rapport de la mission de suivi de la mise en œuvre dudit PGES effectuée du 16 février 2021 ;

CERTIFIE QUE :

Le rapport semestriel de la mise en œuvre du PGES des installations et activités de l'unité de transformation du bois de CIFM sise à Mindourou dans l'Arrondissement de Dja pour le compte du 2nd semestre 2020 transmis par la société PALLISCO est authentique et d'une manière générale, la mise en œuvre du dit PGES est jugée satisfaisante.

En foi de quoi le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit/-

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

